

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 1028

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 9

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.